



La Gazette de la Route

INFO RAPIDE



Imprimé au siège, 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 PARIS Cedex 19 - C Paritaire 04085 06475-ISSN n°1807811 - Directeur de publication Patrick BLAISE-

Rédacteur en chef: Charles MORIT - Union Fédérale Route - Tél 01 56 41 56 40 - Fax 01 56 41 56 60
courriel: route@fgte.cfdt.fr

2019- n° 4

06/02/2019

DANS CE NUMÉRO :

Infos NAO dans les secteurs !



Déménagement : première réunion le 11/02 propositions des OP 1,5 % en linéaire, les demandes de la CFDT portent sur une revalorisation salariale de 2.2% en linéaire et le 13ème mois conventionnel.

Transport Sanitaire : la réunion du 27 février est décalée courant mars. Pour ne pas perdre de temps des échanges par mails s'effectueront concernant :

- la finalisation de la circulaire annotée de l'Accord de juin 2016 dans sa version finale
- Une lettre commune au Président Caroff pour demander la validation du ministère du travail de l'accord annoté.
- Le projet d'avenant relatif à l'enregistrement des temps de travail en conformité aux textes réglementaires et à l'accord de juin 2016.

Logistique : Proposition des OP, revalorisation salariale à hauteur de 1.4% pour les moins de 6 mois et 1.3% en linéaire pour les plus de 6 mois, toutes catégories. Demandes de la CFDT, 2% en linéaire pour toutes les catégories et le 13^{ème} mois conventionnel.

TFV : prochaine réunion CNIC TFV sur les NAO se tiendra le 7 mars à 14 heures. Nous sommes aujourd'hui bloqués sur les dernières propositions : 1,50% au 1^{er} janvier et 1% au 1^{er} juillet avec un retard cumulé de 6% sur les cinq dernières années !

TRV : NAO signées à 2% en linéaire.

TRM : Proposition des OP, revalorisation salariale à hauteur de 1.2%. Demandes de la CFDT, 13^{ème} mois conventionnel, revalorisation salariale à hauteur de 3% en linéaire pour toutes les catégories et augmentation des paliers d'ancienneté. Prochaine réunion, le 21 mars 2019

Infos NAO Secteurs

Contacts:

Patrick BLAISE
SG UF Route
06.82.09.02.97

**Christian COT-
TAZ**
SGA UF ROUTE
06.72.24.94.59

